

## Annexe à la charte des contractuels à l'Inserm

CDD de droit commun Art. L. 332-2 (2° et 3°), L. 332-3, L. 332-6, L. 332-7, L. 332-22 du CGFP	CDD de projet Art. L. 332-24 et suivants du Code général de la fonction publique (CGFP)	CDI de mission scientifique Art. L. 431-6 Code de la recherche (CR) Décret n° 2021-1449 du 4 novembre 2021	Contrat doctoral Art. L. 412-2 du CR Décret n°2009-464 du 23 avril 2009 modifié	Contrat Post-doctoral Art. L. 412-4 du CR Décret n°2021-1450 du 4 novembre 2021
Tous projets et recrutements sur crédits d'Etat	Typologie des projets : Durée <= 6 ans  PIA <= 6 ans Projets européens (ERC, projet coordonné par l'Inserm, ...) Projets internationaux (ex NIH) Projets ANR	Typologie des projets : Durée > 6 ans  PEPR, PIA > 6 ans Cohortes et grandes infrastructures de recherche	Projet doctoral	Projet retenu au titre d'un appel à projets international ou national ou défini par l'établissement
<b>Population</b>  Tous profils chercheurs et IT	<b>Population</b>  Tous profils chercheurs et IT sous réserve du rattachement effectif au projet	<b>Population</b>  Tous profils chercheurs et IT sous réserve du rattachement effectif au projet	<b>Population</b>  Doctorants	<b>Population</b>  Chercheur avec une expérience maximale de 3 ans après l'obtention de la thèse
<b>Source de financement</b>  Subvention d'État et Ressources Propres	<b>Source de financement</b>  Majoritairement Ressources Propres	<b>Source de financement</b>  Majoritairement Ressources Propres	<b>Source de financement</b>  Subvention d'État et/ou Ressources Propres	<b>Source de financement</b>  Subvention d'État et/ou Ressources Propres
<b>Durée des contrats</b>  A définir avec le Pôle RH selon le fondement juridique (sans jamais pouvoir dépasser la limite maximale de 6 ans)	<b>Durée des contrats</b>  entre 1 an minimum et 6 ans maximum, renouvelable dans la limite de la durée maximale de 6 ans et en cohérence avec la durée du projet	<b>Durée des contrats</b>  > 6 ans	<b>Durée des contrats</b>  Durée initiale égale à 3 ans. Prolongation possible dans la limite d'une durée totale de contrat de 6 ans sous certaines conditions	<b>Durée des contrats</b>  entre 1 an minimum et 3 ans maximum, renouvelable une fois dans la limite durée totale de 4 ans